

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE THANVILLE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT  
DE SELESTAT-ERSTEIN

PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 6 octobre 2017  
Convocation du jeudi 28 septembre 2017

Nombre de conseillers élus :

15

Conseillers en fonction :

14

Sous la présidence de M. Francis ADRIAN, Maire

Conseillers présents :

11

Membres présents : Mme Monique AUBRY, Mme Sandra DURAND

MM. Armand BAUER, Patrick BUHL, Claude GARRE, Michel HISSLER, Hubert JAEGER, Denis MESCHBERGER, Patrick PFEIFFER, Sylvain SCHMITT.

Membres excusés : M. Clément WENDLING donne procuration à M. Francis ADRIAN, Mme Anne-Marie BALTHAZARD donne procuration à M. Claude GARRÉ, M. Alain BIEHLER donne procuration à Mme Monique AUBRY.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2017
- 2) Décision modificative n°2
- 3) création AFUL « A l'Orée du Bois »
- 4) Recette issue des gens du voyage
- 5) Attribution des lots pour l'aménagement de la voirie
- 6) Divers

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2017

Les conseillers approuvent et signent le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017.

2) DECISION MODIFICATIVE N°2

Le montant du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales), soit 1 882,00€, n'a pas été inscrit au Budget Primitif 2017. Cette somme sera transférée du compte 022 (dépenses imprévues) vers le compte 739223.

Le montant nécessaire au FNGIR, soit 20 200,00€, doit figurer sous le compte 739221.

La décision modificative N°2 est jointe en annexe.

### 3) CREATION AFUL « A L'OREE DU BOIS »

Le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes réunions concernant la création de l'AFUL A l'Orée du Bois,  
rappelle que la commune est propriétaire de 6,05 ares dans ce secteur et sera donc concernée par l'AFUL A l'Orée du Bois,  
présente le projet ; les documents relatifs au remembrement amiable, à la participation financière de la commune, ainsi que le projet des statuts de l'association.

**Le Conseil Municipal, après discussions et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Approuve l'opération AFUL A l'Orée du Bois
- Décide de la participation de la commune pour la création de l'AFUL
- Accepte le remembrement amiable et l'attribution des parcelles,
- Accepte la prise en charge, des frais d'actes à intervenir, des frais de viabilisation au prorata et selon le tableau de répartition du géomètre,
- Donne tous pouvoirs au Maire aux fins de signature de toutes pièces et acte nécessaires à la bonne fin de cette opération et à la réalisation dudit lotissement.

### 4) RECETTE ISSUE DES GENS DU VOYAGE

Suite au passage et installation des gens du voyage sur le ban communal et au paiement en numéraire es frais occasionnés, le **Conseil Municipal donne l'autorisation au Maire** d'encaisser les liquidités pour un montant de 712.00 € et de les déposer à la perception municipale.

### 5) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet d'aménagement de la mise en sécurité de la RD253, rue Principale et rue des Romains, dont les crédits ont été votés au Budget Primitif 2017.

Suite à la consultation des entreprises par le maître d'œuvre désigné lors de la séance du Conseil Municipal du 9 juin 2017, Monsieur le Maire présente le devis retenu pour les travaux, pour un montant de 70 703,30€ HT, auquel se rajoute l'achat des barrières de sécurité Saint-André, pour un montant de 5126,00€ HT.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Prend acte
- Autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise Travaux Publics Transports SCHMITT de Saint-Hippolyte.
- donne tous pouvoirs au Maire afin de signer tous les documents et faire les démarches nécessaires pour mener à bien le dossier.

## 6) DIVERS

- Monsieur le Maire rappelle l'avancement du PLUI et plus particulièrement l'OAP Patrimoine qui a pour objectif la conservation, la mise en valeur des éléments de paysages urbains pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique.

Le Maire informe les conseillers municipaux :

- La fête des personnes âgées est prévue le dimanche 10 décembre 2017.
- La journée de travail se fera le samedi 21 octobre 2017 et l'ensemble du Conseil Municipal y est convié.
- Une exposition « Rendez-vous d'artistes à Thanvillé » aura lieu du 17 au 26 novembre à la salle des fêtes.
- Un petit Marché de Noël sera organisé le samedi 16 décembre avec l'ensemble des associations communales.

M. Hubert JAEGER informe le Conseil Municipal de sa participation au groupe de suivi dans le cadre du PETR.

**POUR COPIE CONFORME**  
Thanvillé, le 7 octobre 2017

*Adrian F*



**Le Maire : Francis ADRIAN**

67490 Code INSEE	Commune de THANVILLE COMMUNE DE THANVILLE	DM n°2 2017
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
**DECISION MODIFICATIVE N°2**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-739221 : FNGIR	0.00 €	20 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	20 200.00 €	1 882.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>20 200.00 €</b>	<b>22 082.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	1 882.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>1 882.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>22 082.00 €</b>	<b>22 082.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>